



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 47

Troyes, le lundi 28 novembre 2022

La préfète de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisées en 2022 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

De nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés.

Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 45 excès de vitesse ;
- 9 faits de conduite sous l'empire d'un état alcoolique ;
- 8 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 46 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 10 défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 13 faits de conduite sans permis de conduire ;
- 10 faits de refus de priorité ;
- 26 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
- 24 suspensions administratives immédiates de permis de conduire.

Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, la préfète de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Période	Secteurs des contrôles
Mercredi 30 novembre - après-midi	Avenue du Général Gallieni - Sainte-Savine
Mercredi 30 novembre - après-midi	D1 Clérey / Géraudot
Jedi 1 ^{er} décembre - matin	D660 Montgueux
Jedi 1 ^{er} décembre - matin	D619 Fontaine-les-Grès
Jedi 1 ^{er} décembre - après-midi	Rue Thénard - Troyes
Vendredi 2 décembre - après-midi	D443 Le Pavillon-Sainte-Julie
Vendredi 2 décembre - après-midi	D396 Bar-sur-Aube / Ville-sous-la-Ferté

Stupéfiants et conduite

Chaque année, 700 personnes sont tuées sur les routes dans un accident impliquant un conducteur ayant consommé des drogues, soit 21 % de la mortalité routière.

Message de prévention



Stupéfiants et conduite

Les effets négatifs de la consommation de drogue sur la conduite d'un véhicule peuvent être fatals : Chaque année, 700 personnes sont tuées sur les routes dans un accident impliquant un conducteur ayant consommé des drogues soit 21% de la mortalité routière.

- Augmentation du temps de réaction, somnolence, diminution des facultés visuelles et auditives, diminution de l'aptitude à décider rapidement, réduction de la conscience du danger, angoisse, altération de son environnement, trouble de la perception, confusion.

Sanctions lourdes :

- Jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 4 500 € d'amende ;
- Jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende en cas d'accident corporel ;
- Jusqu'à sept ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende en cas d'accident mortel
- Retrait de 6 points du permis de conduire (possibilité de suspension du permis de conduire)



Contrôle positif
aux stupéfiants



Jusqu'à 4 500 € amende
si contrôle positif



6 points sur le permis et pouvant aller
jusqu'à 3 ans de suspension du permis



Pouvant aller
Jusqu'à 2 ans de prison

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

@Prefete10 @Prefetaube @Prefet_10 aube.gouv.fr